



Valérie Ricouard
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Douai

Association Avenir Enfance

26, rue Georges Clémenceau

59000 LILLE

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Ce rapport contient 20 pages

A l'assemblée générale de l'association Avenir Enfance

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Avenir Enfance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le paragraphe 5.1.1 de l'annexe « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 5 mai 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code du commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Marcq en Barœul, le 29 juin 2026



Valérie DESIERE RICOUARD
Commissaire aux comptes

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	2 868	2 868		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	2 868	2 868		
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 927	38 942	4 985	8 281
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	43 927	38 942	4 985	8 281
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	84		84	84
	TOTAL	84		84	84
Total (II)		46 879	41 810	5 069	8 365
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 485		7 485	8 090
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	9 136		9 136	18 482
	Charges constatées d'avance	913		913	862
	TOTAL	17 535		17 535	27 434
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	160 840		160 840	160 445
Total (III)		178 376		178 376	187 880
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		225 256	41 810	183 445	196 245
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	43 109	43 109
	Autres réserves		
	Report à nouveau	23 515	24 044
	Excédent ou déficit de l'exercice	-4 524	-529
	Situation nette (sous-total)	62 100	66 625
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		62 100	66 625
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	4 456	25 365
Total (II)		4 456	25 365
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	77 802	70 092
Total (III)		77 802	70 092
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 057	10 399
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	28 929	23 263
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	100	500
Total (IV)		39 087	34 162
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		183 445	196 245
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	96	96
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	28 062	29 115
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	231 255	254 513
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	50	
	Dons manuels	50	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		13 050
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	25 365	13 189
	Autres produits	0	3 761
	Total des produits d'exploitation (I)	284 828	313 725
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	73 698	67 303
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 012	3 168
	Salaires	146 837	155 908
	Cotisations sociales	50 361	54 870
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 295	2 691
	Dotations aux provisions	7 709	6 623
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	4 456	25 365
	Autres charges	1 744	712
	Total des charges d'exploitation (II)	291 115	316 643
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-6 287	-2 917
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 808	2 438
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	1 808	2 438
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 808	2 438
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-4 478	-479

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		
Charges exceptionnelles (VI)	Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		46	50
Total des produits (I + III + V)		286 637	316 164
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		291 161	316 693
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-4 524	-529
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		629	600
Prestations en nature		10 600	10 600
Bénévolat			
TOTAL		11 229	11 200
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		11 229	11 200
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		11 229	11 200

Avenir Enfance

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**



1 Objet social

L'association Avenir Enfance a pour objet de :

Permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient, d'assurer au mieux son rôle social, de favoriser la reconnaissance et l'appartenance sociale, sans discrimination, de lutter contre l'exclusion sociale, de favoriser le développement personnel et le développement de la citoyenneté, dans la vie quotidienne et sur le territoire de proximité.

2 Nature et périmètre des activités

L'association Avenir Enfance est un « Acteur Culturel de Transformations Sociales » qui développe, depuis 1998, des projets de territoire, principalement dans différents quartiers « prioritaires » lillois.

En plus de 20 années d'activités, l'association Avenir Enfance s'est constitué une solide expérience en matière d'actions culturelles à destination de différents publics (jeunes enfants, enfants, jeunes, adultes, familles, professionnels de l'éducation, de l'insertion, du social, de la culture...), en tous lieux (dans la rue, sur les places, en pied d'immeuble, dans les écoles, collèges, centres sociaux...).

3 Description des moyens mis en œuvre

L'association s'appuie sur un large réseau de partenaires institutionnels, associatifs mais aussi d'artistes et d'équipements culturels.

La Ville de Lille met à disposition de l'association gratuitement des locaux à Lille pour lui permettre de réaliser ses actions.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été marqué par les faits caractéristiques d'importance significative suivants :

- Un nouvel avenant à la convention collective est à noter applicable au 01/01/2025. Il prévoit les dispositions suivantes : l'évolution des valeurs du point : valeur V1 passage de 7,01 € à 7,15 € et valeur V2, passage de 6,60 € à 6,73 €.
- Baisse des ETP en 2025 (passage de 4,18 ETP en 2024 à 4,01 ETP en 2025)

4.2 Faits caractéristiques, postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement caractéristique postérieur à la clôture à signaler.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

— Au niveau du compte de résultat :

- / Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».
- / Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».

Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

— Au niveau du bilan :

- / Les charges constatées d'avance s'élevaient à 862 € au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 914 € sont présentées dans la rubrique « Créances ».

5.1.2 *Changements d'estimation*

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent une des méthodes « optionnelles » parmi celles proposées par le règlement 2022-06 à savoir : le non-provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement					0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 868				2 868
Autres immobilisations incorporelles					0
Immobilisations incorporelles en cours					0
Total Immobilisations incorporelles	2 868	0	0	0	2 868
Terrains					0
Constructions					0
Install. techniques, matériel, outillage					0
Autres immobilisations corporelles	43 928				43 928
Immobilisations corporelles en cours					0
Total Immobilisations corporelles	43 928	0	0	0	43 928
Participations et créances rattachés					0
Autres titres immobilisés					0
Prêts					0
Autres immobilisations financières	84				84
Total Immobilisations financières	84	0	0	0	84
Total	46 880	0	0	0	46 880

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 868				2 868
Autres immobilisations incorporelles					0
Total Immobilisations incorporelles	2 868	0	0	0	2 868
Terrains					0
Constructions					0
Install. techniques, matériel, outillage					0
Autres immobilisations corporelles	35 647	3 295			38 942
Immobilisations corporelles en cours					0
Total Immobilisations corporelles	35 647	3 295	0	0	38 942
Total	38 515	3 295	0	0	41 810

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	L	1 à 3 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Il n'y a pas eu d'acquisitions ou de sorties au cours de l'exercice.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Installations techniques	L	3 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	3 à 5 ans

6.1.5 Immobilisations financières

Catégories d'immobilisations	Montant Net	
	31/12/2025	31/12/2024
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	84	84

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	84	0	84
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts (1)	0		0
Autres	84		84
Créances de l'actif circulant	17 535	17 535	0
Clients douteux ou litigieux		0	0
Autres créances clients	7 485	7 485	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	7 407	7 407	0
Débiteurs divers	1 730	1 730	0
Charges constatées d'avance	914	914	
Total	18 533	18 449	84

6.2.1.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 914 € et sont constituées de charges relatives à l'exploitation.

6.2.1.2 Produits à recevoir

Néant.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Néant.

6.4 Fonds propres

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Réserves	43 109				43 109
Autres réserves					0
Report à nouveau	24 045			529	23 516
Résultat de l'exercice	-529	529	-4 525		-4 525
Situation nette	66 625				62 100
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées	0				0
Total	66 625	529	-4 525	529	62 100

6.4.2 Subventions d'investissement

Néant.

6.4.3 Fonds dédiés

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		A la clôture de l'exercice	
	Montant global	Augmentation	Diminutions	Montant global	dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Sur Subventions d'exploitation					
Ville de Lille – Labo de mémoire 2024 Action à Lille	12 483		12 483	0	
Etat – Labo de mémoire 2024 Action à Lille	7 653		7 653	0	
Ville de Wattignies – Labo de mémoire 2024 Action à Wattignies	1 774		1 774	0	
Ville de Lille – Planter sa valise 2024	1 728		1 728	0	
Etat – Planter sa valise 2024	1 728		1 728	0	
Ville de Lille – Labo de Mémoire 2025		4 456		4 456	
TOTAL	25 365	4 456	25 365	4 456	0

6.5 Provision pour risques et charges

Provisions	31/12/2024	Variations de l'exercice		31/12/2025
		Augmentation	Diminutions	
Provisions pour litiges prud'hommal				0
Provision d'indemnité de départ à la retraite	70 093	7 710		77 802
Autres provisions pour charges				0
Total	70 093	7 710	0	77 802

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été constituée selon les modalités suivantes :

- Indemnité : jusqu'à 10 ans d'ancienneté : ¼ de mois de salaire par année d'ancienneté et au-delà de 10 ans d'ancienneté : 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté, comme le prévoit la convention collective de l'animation,
- Taux d'actualisation : 3.98 %
- Taux de charges sociales : 36 %
- Age de départ en retraite : 67 ans.

6.6 Dettes

6.6.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 058	10 058		
Personnel et comptes rattachés	13 882	13 882		
Sécurité sociale et autres organismes	12 629	12 629		
Etat et autres collectivités publiques	2 418	2 418		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	100	100		
Total	39 087	39 087	0	0

6.6.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	9 622
Factures non parvenues	9 622
Congés payés et RTT	17 384
Congés provisionnés	12 782
Charges sociales sur congés payés	4 602
Autres dettes fiscales et sociales	3 358
Personnel	1 100
Etat	2 258
Total	30 364

6.6.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 100 € concernent des produits d'exploitation.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en K€	2024	2025
Cotisations	96	96
Ventes de biens et services	29 115	28 062
- dont activités d'animations	29 115	27 915
Concours publics et subventions d'exploitation	254 513	231 255
Reprises sur amort. dépr. prov. & transferts de charges	13 051	0
Utilisations des fonds dédiés	13 190	25 365
Autres produits	3 761	50
Total	313 726	284 828

7.2 Contributions volontaires en nature

L'entité bénéficie d'une mise à disposition de locaux situés à Lille, rue Clémenceau, par la Ville de Lille. La surface des locaux est de 106 m² et la valeur locative est fixée à 100 € par m², soit 10 600 € par an.

D'autre part, l'entité a bénéficié en 2025 de dons de fournitures pour les arts plastiques et de socles de présentation pour les expositions par le Géant des Beaux-Arts. Ces dons représentent 630 € et ont été valorisés par le donateur.

8 Autres informations**8.1 Informations relatives aux dirigeants**

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit notamment la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Une réponse ministérielle du 28 février 2008 précise que les informations ne doivent pas être individualisées par personne physique. En effet, cela reviendrait à divulguer la rémunération de certains salariés, informations considérées comme confidentielles.

8.2 Effectifs

L'effectif de l'association au 31/12/2025 est de 4 salariés qui représentent 4,01 E.T.P.

8.3 Engagement hors bilan

Néant.